

ASSURANCE AU QUOTIDIEN PROTECTION JURIDIQUE



“ **POUR RÉPONDRE AUX PRÉOCCUPATIONS QUOTIDIENNES DES PARTICULIERS**
Un plafond de prise en charge jusqu'à 24 000 euros ^{TTC}

SOUSCRIPTEUR

- Tout particulier âgé de 18 ans et plus à la recherche d'une couverture de protection juridique.

BÉNÉFICIAIRES

- L'assuré et sa famille (son conjoint, concubin ou toute personne liée à lui par un PACS et ses enfants fiscalement à charge).



POUR QUI ?

NOS PLUS

POINTS FORTS PROTECTION JURIDIQUE

- Un tarif unique valable pour toute la famille
- Une prime viagère sans révision au renouvellement
- Pas de limite d'âge à la souscription
- Aucun délai de carence
- Pas de franchise à la charge de l'assuré

AVANTAGES PROTECTION JURIDIQUE

- Véritable service juridique externe
- Accès à un réseau de spécialistes
- Maîtrise des coûts juridiques
- Un plafond de prise en charge jusqu'à 24 000 euros ^{TTC}
- Pas de seuil d'intervention en défense
- Un juriste dédié à la gestion du dossier déclaré

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Un service d'assistance juridique par téléphone du lundi au samedi de 8h à 19h30
- Obtention d'un nouveau permis à hauteur de 500 euros ^{TTC} en cas de perte totale des points
- Stage volontaire de récupération de points du permis de conduire à hauteur de 250 euros TTC
- E-réputation



PROTECTION JURIDIQUE «QUOTIDIENNE»	Inclus
Habitat	✓
Consommation	✓
Sports et loisirs, vie associative	✓
Santé	✓
Prestations sociales	✓
PROTECTION JURIDIQUE «AUTOMOBILE»	Inclus
Stage volontaire de récupération de points	✓
Nouveau Permis de conduire	✓
PROTECTION JURIDIQUE «PRUD'HOMALE»	Inclus
En tant que salarié	✓
PROTECTION JURIDIQUE «EMPLOYEUR»	Inclus
Personnel à domicile	✓
PROTECTION JURIDIQUE «DIGITALE»	Inclus
Achat sur internet	✓
Usurpation d'identité	✓
E-réputation	✓

